Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID: 003-210302923-20230213-DEL20230213_08-DE

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>République Française</u> <u>Département de l'Allier</u> Arrondissement de Moulins

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

<u>Date de convocation :</u> 3 février 2023

<u>Présents</u>: Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Franck VALETTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13 Excusés: Annie WEGRZYN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Pouvoirs:/

Secrétaire de séance : Patrick AMATHIEU

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale année 2023 N°08/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les investissements suivants sont éligibles à une subvention du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale pour l'année 2023 :

Mise en place de la Gestion Electronique des Documents : 25 620 € HT

Remplacement serveur secrétariat de mairie : 11 040.67 € HT Aménagement d'une plateforme plan d'eau : 4 500 € HT Remplacement porte d'entrée local pétanque : 1250 € HT

Achat désherbeur thermique (achat commun avec la commune de Cressanges) : 5298.83 € HT

Coût total: 47709.50 € HT

Ces investissements peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût H.T. du projet sur un montant maximum subventionnable de $10~000 \in H.T$, soit une subvention de $5~000 \in .$

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 47 709.50 € HT Département : 5 000 € HT

Autofinancement: 42 709.50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,
- de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif de solidarité départementale au titre de l'année 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID: 003-210302923-20230213-DEL20230213_08-DE

ONT VOTE POUR: 13 ONT VOTE CONTRE:/ SE SONT ABSTENUS:/ ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2023

et publié le 14/02/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2023

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT